

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 JUILLET 2016

Sur convocation en date du trente juin deux mille seize, le Conseil Municipal s'est réuni le sept juillet deux-mil seize à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Dix conseillers étaient présents, Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, Mr Thierry COUSIN, Mme Annie DUCHON, Mme Agnès FAURE, Mr Guy GIRARD, Mr Pierre LAUNAY, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Andrée PAILLARD, Madame Claudia ROUSSEL, Mr Jean-Jacques SEVIN,

Mme Catherine FOUCON, absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Claudia ROUSSEL, Mr Serge HUET, absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, Mme Nathalie MILLE, absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Evelyne LEFEBVRE, Mr Thierry REYNAUD, absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Andrée PAILLARD,

Mr Frédéric HANOUILLE, Mr Geoffrey SCHRAPFF, Mr Romain SURCIN, absents excusés,

Quorum atteint.

Madame Evelyne LEFEBVRE et Madame Claudia ROUSSEL ont été élues secrétaires de séance.

Observations sur le compte-rendu du Conseil municipal du dix-sept mai deux-mille seize :

Monsieur Thierry COUSIN souligne que les débats concernant la tarification du transport scolaire n'ont pas été retranscrits. Le point sera de nouveau débattu lors de ce conseil.

Il est précisé que ce conseil est enregistré afin de faciliter la retranscription.

Signature du Procès-Verbal du dix-sept mai deux mille seize et approbation de celui-ci.

Intervention de Madame Andrée PAILLARD concernant le positionnement des nouveaux élus sur les commissions municipales. Monsieur le Maire l'informe qu'une auberge espagnole se tiendra courant septembre afin de définir le positionnement de chacun en fonction des projets en cours et à venir.

2016-0059

I. Adhésion à l'Association GRACES et convention

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association G.R.A.C.E.S dans le cadre de la mise en place des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi de manière à simplifier les procédures de recrutement et gestion administrative de ces contrats.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DANS LE CADRE DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Association G.R.A.C.E.S. située au 4 bis, rue de Châteaudun – 28100 Dreux -

Représentée par Mme Christelle MINARD, Présidente,

D'une part,

Et,

La Commune de BU Représentée par, Monsieur Pierre SANIER Maire,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE 1 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Il nous appartient de préciser clairement les responsabilités de l'Association G.R.A.C.E.S. et celles des Structures qui emploient une Personne en Contrat Unique d'Insertion.

L'Association G.R.A.C.E.S élabore en concertation avec La Commune de BU, la Convention de Travail. Celle-ci doit définir clairement la nature des tâches qui seront confiées ainsi que les horaires de travail.

Article 1 :

La Commune de BU, s'engage suivant ses besoins, à accueillir une Personne en Contrat Unique d'Insertion, à raison de 20 à 35 heures par semaine, mise à disposition par l'Association G.R.A.C.E.S.

Article 2 :

Dans le cadre de son affectation et pendant ses heures de services Mme « Le Salarié » mise à la disposition par l'Association G.R.A.C.E.S., pendant la période du jusqu'au à raison de 20 heures par semaine, est placée sous la responsabilité M..... (Tuteur sur le lieu de travail)

Le Salarié devra informer La Commune de BU ainsi que l'Association G.R.A.C.E.S en cas d'absences ce quel qu'en soit le motif.

Par contre, tous les documents liés à un arrêt de travail seront adressés directement à l'Association G.R.A.C.E.S

Article 3 :

La Commune de BU s'engage à prévenir sans délai l'Association G.R.A.C.E.S. de toutes difficultés survenant dans l'exécution de la présente Convention (absences signalées ou non, difficultés diverses, etc.....).

Article 4 :

Les travaux confiés au salarié ne pourront être de nature différente de ceux confiés à un Employé titulaire affecté au même poste sans qualification particulière.

La Commune de BU met à disposition du salarié, le matériel nécessaire à l'exécution du travail, ainsi que le matériel de protection adéquat.

Le Tuteur ou son Substitut a comme mission, outre les contrôles évoqués à l'article 2 :

- ✓ d'indiquer et d'expliquer précisément à chaque séance de travail les tâches à effectuer.
- ✓ de veiller à ce que toutes les mesures de sécurité soient comprises et mises en œuvre par le Salarié. une instruction sécurité sera donnée par la structure employeur pour toute tâche pouvant s'avérer dangereuse ou pour toute utilisation d'un matériel à risque.
- ✓ de vérifier le déroulement des tâches et d'apporter si besoin des informations complémentaires.
- ✓ le Salarié s'engage conformément au contrat de travail, à porter les équipements de sécurité nécessaires à une tâche donnée et qui seront mis à sa disposition par la structure d'accueil.
- ✓ avant de confier un véhicule, s'assurer que le Salarié est en possession du permis de conduire valide.

Article 5 :

Mme, Mr « Le Salarié » s'engage à se présenter à son Tuteur ou à son Substitut à chaque prise de poste et à la fin de chaque plage de travail.

Article 6 :

L'Association G.R.A.C.E.S désigne Mme Dorothee SIMON pour suivre l'application de la présente convention. Toute difficulté de mise en œuvre fera l'objet d'une concertation entre elle, le Tuteur et le Salarié.

Article 7 :

La Commune de BU devient le commettant du Personnel mis à sa disposition par l'Association G.R.A.C.E.S.

La Commune de BU est civilement responsable de Mme, Mr « Le Salarié » et doit la déclarer à son assureur.

Le Personnel mis à disposition se trouve placé sous la seule subordination du commettant adhérent à l'Association G.R.A.C.E.S., et sous sa direction exclusive. L'utilisateur assume en conséquence les responsabilités incombant aux commettants, au même titre que lorsqu'il s'agit de leur propre Personnel. Ils répondent notamment des fautes que le Personnel mis à disposition serait susceptible de commettre pendant qu'il est à leur service.

TITRE 2 : PARTICIPATION FINANCIERE

Article 8 :

Le coût de l'adhésion à l'Association G.R.A.C.E.S. pour l'année 2016 s'élève à 1062.60 Euros.

Article 9 :

Le taux de prise en charge par l'Etat est de 60% ou 80% du salaire brut (selon le SMIC en vigueur), sur la base de 20 heures hebdomadaires, le différentiel est pris en charge par La Commune de BU auquel s'ajoutent les charges patronales en totalité et la formation professionnelle. (Selon cotisations en vigueur).

FACTURATION :

Janvier et février :

1^{ère} facturation: adhésion année civile pour tous adhérents de l'année précédente. Pour toute nouvelle adhésion une facturation est établie en cours d'année.

Mars :

2^{ème} facturation : facturation d'un acompte au titre du 1^{er} semestre de l'année civile concernant les participations aux salaires et charges sociales de janvier à juin de l'année en cours.

Septembre :

3^{ème} facturation : facturation d'un acompte au titre du second semestre de l'année civile concernant les participations aux salaires et charges sociales de juillet à décembre avec régularisation du 1^{er} semestre.

Décembre :

Facturation si besoin pour régulariser un trop perçu et remboursement immédiat à la collectivité concernée.

Article 10 :

L'Association G.R.A.C.E.S. organise le passage des visites médicales.

Selon le Code du Travail, le salarié doit obligatoirement passer une visite médicale. Cette visite sera facturée à La Commune de BU, à 6,10 Euros par mois. Tout acte médical supplémentaire sera facturé à la Commune de BU

RAPPEL :

Les congés payés doivent être pris durant le contrat. Ils doivent impérativement être communiqués à l'Association G.R.A.C.E.S. avant la prise de ces congés.

Les fiches de présence doivent être adressées à l'Association G.R.A.C.E.S. dès la fin de chaque mois, en notant les heures réellement effectuées.

Les dimanches et jours fériés travaillés, doivent être communiqués à l'Association G.R.A.C.E.S. impérativement chaque fin de mois et seront rémunérés le mois suivant. (Sauf fin de contrat).

Fait en 2 exemplaires
A Dreux, le

Le Maire, Pierre SANIER

la Présidente de l'Association G.R.A.C.E.S.
Ou son Représentant,

Mme Christelle MINARD

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide :

- ✓ D'adhérer à l'association GRACES à compter de l'année 2016
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de mise à disposition dans le cadre du contrat unique d'insertion
- ✓ Dit que les sommes seront imputées à la ligne budgétaire 6281.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

2016-0061

2. Participation citoyenne à la sécurité collective – autorisation signature de la Convention

Monsieur Guy GIRARD, rapporteur, rappelle la délibération n° 2016-0057 du 17 Mai 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un dispositif de participation citoyenne et qu'il convient à cet effet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Aucune date n'est encore retenue pour la réunion publique. L'information sera transmise dès que possible. La gendarmerie validera les candidatures proposées.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

2016-0060

3. Transport Scolaire – Participation communale

La Commune de Bû prend acte de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux en date du 9 mai 2016, relative à la fixation de sa politique de tarification des transports scolaires à compter de la rentrée qui aura lieu en septembre 2016, à savoir :

- ✓ Maternelle/primaire : 50,00Euros
- ✓ Collège/lycée (externe) : 177,60Euros
- ✓ Collège/lycée (interne) : 50,00Euros

pour les élèves de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux fréquentant un établissement scolaire du territoire.

Sur cette base, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, eu égard à l'engagement antérieur de la Commune d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire, de maintenir un effort consacré à la prise en charge de cette prestation.

Il est proposé de fixer une participation communale, pour chaque catégorie d'élèves transportés, à savoir :

- ✓ Collège Charles de Gaulle Bû (externe) : 131,90 Euros
- ✓ Collège/lycée Anet, Dreux et Vernouillet (externe) : 7,40 Euros
- ✓ Lycée (interne) : aucune participation communale

Récapitulatif :

	2015-2016					2016-2017				
	Coût annuel	Participation Commune		A charge famille		Coût annuel	Participation Commune		A charge famille	
		annuelle	semestrielle	annuelle	semestrielle		annuelle	semestrielle	annuelle	semestrielle
Collège Charles de Gaulle - Bû	181,77 €	136,07 €	68,04 €	45,70 €	22,85 €	177,60 €	131,90 €	65,95 €	45,70 €	22,85 €
Collège et Lycée Anet-Dreux-Vernouillet / matin et soir	232,20 €	62,00 €	31,00 €	170,20 €	85,10 €	177,60 €	7,40 €	3,70 €	170,20 €	85,10 €
Lycée Dreux - Anet / Interne	46,00 €	néant		46,00 €		50,00 €	néant		50,00 €	

Ce tarif s'appliquera pour chaque catégorie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.
L'allocation de compensation de la Commune sera calculée en conséquence.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la délibération n°2016-126 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux en date du 9 mai 2016 fixant les tarifs des prestations en matière de transport scolaires à compter de l'année scolaire 2016-2017,

Le Conseil Municipal décide :

- ✓ de fixer les montants de cette participation communale en matière de ramassage scolaire aux montants indiqués ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

2016-0062

4. Servitude de passage ZA des Bybières

Sur proposition de Madame Claudia ROUSSEL, rapporteur, dans le cadre d'une vente privée il est proposé de consentir une servitude de passage portant sur un chemin privé communal référencé section C 559-605 au profit de la parcelle section C n° 597 appartenant à la SCI Nodomia avec une remise en état des parcelles conformément à l'existant en cas de dégradations.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, décide

- ✓ de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour consentir une servitude de passage à la SCI Nodomia sous réserve d'une remise en état des parcelles C559-605 conformément à l'existant en cas de dégradations
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte lié à la servitude

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

2016-0063

5. Jury d'assises – Tirage au sort d'une personne en remplacement d'un juré indisponible

Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'un juré tiré au sort lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 Mai 2016 est indisponible pour des raisons de santé et qu'il convient de le remplacer.

Il est procédé à un second tirage au sort et le juré susceptible d'être retenu pour la Commune est le suivant :

- ✓ page 12 ligne 6 : numéro d'inscription sur la liste électorale 116 – Madame BERTHELOT Patricia épouse DESSIRIER

2016-0064

6. Modification budgétaire - Commune

Sur demande de la Préfecture et proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, décide d'effectuer la Décision Modificative 1 suivante sur le Budget Primitif 2016.

- ✓ Prélèvement de la somme de 100 euros du compte 022 (dépenses imprévues) pour imputer au compte 66 -charges financières (article 66111).

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

Observation faite par Mme Evelyne LEFEBVRE qui suggère que les nouveaux élus installés le 17-05-2016 soient destinataires de la maquette du budget 2016.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil des points suivants :

Les travaux du plateau ralentisseur – Route de Dreux commenceront semaine prochaine suite à l'étude effectuée par l'Agence Technique Départemental et la validation de la commission d'appel d'offres dans le choix de l'entreprise. L'entreprise retenue est la Sté Pigeon.

Lors de la dernière auberge espagnole, une visite des bâtiments de la ferme Barbery a été effectuée. Ce point sera de nouveau développé lors d'une prochaine réunion « Auberge espagnole » courant septembre avec l'ensemble du conseil.

La restructuration de l'école rencontre des malfaçons dans la réalisation des travaux. Celles-ci sont amenées à être reprises par les entreprises concernées. D'où un retard de livraison de l'école prévu initialement le 1^{er} septembre. La rentrée dans les nouveaux locaux sera reportée probablement aux vacances de Toussaint. Monsieur Thierry COUSIN souligne qu'il y a aussi des malfaçons dans la phase 1 qui sont amenées à être reprises pour être conformes aux attentes du cahier des charges.

Concernant le Fonds de péréquation il est attendu la somme 32.500,00€ et un complément a été attribué par le CD28 d'un montant de 7.778,00€

Dossier Mr DUVILLE /Commune : le tribunal compétent a rendu un jugement défavorable à l'encontre de la demande de la famille DUVILLE concernant le raccordement aux réseaux.

Tour de table

Monsieur Thierry COUSIN informe que tous les contrôles obligatoires concernant les bâtiments ont été effectués ou sont en cours. Les services techniques rencontrent un fort taux d'absentéisme au niveau des contrats aidés générant difficultés et décisions de non reconduction de certains contrats aidés.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie les agents du service technique qui réalisent malgré ces aléas les missions qui leur sont confiées.

Madame Andrée PAILLARD demande comment les tests d'aménagement du stationnement rue du Château ont été décidés. Sur proposition des services de l'ATD, des études ont été effectuées conformément à la réglementation en vigueur. Les éventuels commentaires seront transmis à la commission sécurité routière. La phase « test » se finalisera fin juillet.

Dans ce prolongement Madame Evelyne LEFEBVRE demande si la même expérimentation sera menée rue d'Anet pour l'aménagement de type écluse est envisagé ; Monsieur le Maire répond affirmativement, sur un délai plus court probablement.

Madame Evelyne LEFEBVRE communique des informations du Conseil Départemental, à savoir :

Les animations sportives d'été démarrent du 11 au 15 juillet au gymnase de Bû : 53 inscrits prévus, confirme Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE

Subventions 2016 votées par le département pour la commune :

4.500,00€ pour le PLU, 4.929,00€ pour le changement des fenêtres de l'école élémentaire et de la salle des fêtes, 4.684,00€ pour la remise en état des feux tricolores Rte de Dreux,

1.000,00€ pour la bibliothèque (labellisation 2^{ème} année), 510,00€ pour la fête du livre et 1.840,00€ pour les classes de découverte du groupe scolaire.

Subventions aux associations sportives : 5,00€ par licencié de moins de 18ans et 3,50€ par licencié de moins de 18ans pour les associations scolaires (collège de Bû).

Dotation de fonctionnement pour le collège de Bû de 97.231,00€, 800,00€ pour la labellisation du développement durable et plan de réussite scolaire.

Monsieur le Maire remercie Madame Evelyne LEFEBVRE, au nom de la commune, d'avoir soutenu certains dossiers pour l'ensemble des subventions demandées par Monsieur le Maire. Notamment la réalisation des travaux nécessitant une remise en conformité des fenêtres de la salle des fêtes.

Satisfaction d'avoir un écho positif du Conseil Départemental concernant les travaux réalisés au niveau de la sécurité routière « en souffrance » sur la commune. Souhaitant un soutien continu de par le manque de dispositions prises à cet égard. L'implantation provisoire d'un radar à la Bois-Verdrie a permis de démontrer un flux et une vitesse excessive en agglomération sur cet axe (nombre de contrevenants allant jusqu'à 20 flashes/heure).

Monsieur le Maire souligne que la Région a été sollicitée en subvention pour le groupe scolaire.

Mme LEFEBVRE donne des informations concernant l'Agglo :

Participation à la réunion des circuits des églises pour les journées du patrimoine. (13 églises du canton). Préparation du Centre d'interprétation de la Renaissance lié au Château d'Anet et à la politique touristique de l'Agglo.

Commission enfance : formation envisagée pour les acteurs des temps périscolaires, un intervenant spécialisé itinérant en danse et musique viendra en appui au TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Un règlement intérieur sera mis en place sur les lieux partagés entre les communes et l'Agglo pour les activités enfance. Démarrage des travaux du pôle enfance prévu sur le second semestre.

Mme LEFEBVRE note que le fleurissement est notablement amélioré sur la commune. Il est souhaitable d'être conjointement attentif à l'entretien des sites déjà plantés et aménagés (ex : rue de Houdan - entrée de bourg, place Galian) dans un contexte, difficile il est vrai, au niveau des équipes des services techniques (cf absentéisme). Elle s'exprime défavorable au fleurissement du trottoir face au cimetière au regard de la sécurité sur un axe très circulé.

Enfin elle propose d'engager une réflexion sur un aménagement paysager et fleuri de l'espace public bordant le Clos des grives et face au Clos Val, actuellement envahi et disqualifié par des stationnements en nombre.

Monsieur Guy GIRARD indique un partage de stationnements des habitants du Clos Val et relatifs à son activité de garagiste qui devrait se régler d'ici quelques semaines.

Monsieur Thierry COUSIN propose à Monsieur Guy GIRARD ses services face aux difficultés rencontrées sur ses parcelles de la zone artisanale des Bybières à cause des vols et pillages.

Madame Agnès FAURE remarque l'effort sécuritaire fortement apprécié ainsi que le fleurissement. Est-il normal de voir de gros camions circuler du silo en direction de Berchères, alors qu'une interdiction était matérialisée à la sortie du silo. A l'angle de la route de Dreux et de la rue des Fossés, un échafaudage est positionné sur le trottoir, ce qui empêche les piétons de circuler normalement. Les piétons se retrouvent non sécurisés.

Madame Claudia ROUSSEL évoque que dans le cadre du diagnostic du PLU sur la commune une réunion d'information s'est déroulée le 17 juin dernier en présence d'un représentant de la Chambre d'Agriculture, du Cabinet d'Etude, des agriculteurs et de la commission d'urbanisme.

Monsieur Guy GIRARD complète l'information concernant le radar. Trouvant inadmissible que la signalisation préventive de celui-ci ait été délibérément supprimée. Mise en place d'un miroir rue Saint-Antoine direction Route de Dreux attendu depuis un temps certain.

Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE demande à l'ensemble des conseillers municipaux une participation plus soutenue aux diverses manifestations communales notamment aux commémorations des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre.

Le 14 juillet, un défilé de majorette est prévu rue des Francs Bourgeois, un concert musical ainsi qu'un défilé de vieilles voitures sur l'ensemble de la commune. Chorale chantée pour les journées du Patrimoine. Mise à jour du bulletin des manifestations pour fin Août. La bibliothèque organise la semaine « lire au village » pendant les journées du Patrimoine du 17 au 24 septembre, animations prévues toute la semaine. Présentation par Monsieur DENIZET de son dernier livre.

Madame Agnès LAFAIRE, propose que durant la semaine « lire au village » les nouvelles adhésions à la bibliothèque soient gratuites, sujet à délibérer lors du prochain conseil.

Paroles à la salle

Aucune observation

Séance levée à 20h 40